



BULLETIN MUNICIPAL



(Arrosage des fleurs par Monsieur Luc THIRIET et son cheval ROCK)

MONTHUREUX SUR SAONE

LE MOT DU MAIRE

À l'ère d'Internet, des médias et des plans de communication, il existe un paradoxe : on ne sait plus comment se parler, tout simplement d'être humain à être humain, au quotidien face à face.

On l'a vu à l'occasion de la visite du Président de la République ; cette visite à l'évidence, était destinée au journal télévisé de 20 heures. Les Maires ont été prévenus quelques jours avant, sans aucun détail, sans aucune concertation ce qui a empêché toute information de la population, qui dans un esprit républicain, aurait aimé participer à cet événement.

Ce bulletin essaie donc modestement de vous informer du travail et de l'actualité de la Municipalité. Le secrétariat de la Mairie et les élus sont également là pour vous informer, vous renseigner et vous écouter. Nous essaierons de multiplier les réunions d'information et de concertations pour les dossiers importants ou sensibles.

C'est ainsi qu'une réunion a eu lieu en présence de Monsieur le Préfet, des deux Sous-Préfets, du Député et du Conseiller Général à propos du rattachement de notre canton à l'arrondissement de Neufchâteau. L'un des arguments en faveur de ce rattachement s'appuyait sur la disparition progressive du contact avec la population dans les Préfectures, remplacé, en particulier par Internet.

S'agit-il d'un progrès ? Un État, une Administration, une Collectivité qui n'aurait plus de contact avec la population seraient-ils plus efficaces ? Savez-vous, par exemple, que le nouveau passeport ne pourra plus être demandé à la Mairie de Monthureux... Économiquement, il était plus judicieux d'équiper seulement 32 communes dans le Département. Mais si on reparlait d'aménagement du territoire et pourquoi pas de service public ?

Si toutes les décisions sont prises uniquement à l'aulne de critères économiques, il ne nous reste plus qu'à habiter tous en banlieue, cela sera plus efficient économiquement. On nous laisse entendre que la ruralité coûte cher à la Nation... Nous ne demandons pas les mêmes services qu'en ville, mais une réflexion à plus long terme qui prenne en compte l'existence même de notre canton.

Nous devons reconquérir de nouveaux habitants, de nouvelles activités, il faut saisir toutes les opportunités : un grand projet touristique, un grand projet culturel ? Pourquoi pas ? Sans oublier naturellement de soutenir dans la mesure de nos moyens toutes les initiatives privées susceptibles de sauvegarder, voire de développer l'activité économique et donc l'emploi.

Dans cette optique, deux grands chantiers vont voir le jour à Monthureux sur Saône. D'une part, l'aménagement de la zone d'activités de la Gare et d'autre part, la construction de nouveaux bâtiments pour l'EPISOME et la maison de retraite qui sera médicalisée.

La zone d'activités couvrira 8 hectares et sera aménagée avec la Communauté de Communes qui a la compétence économique. Les 5 hectares situés sur les parcelles du lieu-dit " Devant le bois " permettront l'aménagement d'un nouveau quartier à la sortie du village sur la route de Regnévelle. Les limites de la Commune seront ainsi déplacées de quelques centaines de mètres. Ce site, viabilisé à l'occasion de l'installation de l'EPISOME, pourra être proposé comme terrain à bâtir.

La vie dans des villages tels que le nôtre est une alternative à ce que nous propose le monde moderne, c'est à nous de défendre ce mode de vie. C'est un mauvais calcul que de penser que nous appartenons au passé, l'avenir a besoin de zones rurales, fortes et attractives.

Raynald MAGNIEN
Maire de Monthureux-sur-Saône

COMMISSION URBANISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Compte tenu des projets Communaux évoqués, ci-dessus, par Monsieur le Maire, il est nécessaire d'avoir des locaux présentant des surfaces plus importantes, et d'une unité d'accueil de soins protégés. Il a été décidé d'y affecter un terrain communal cadastré B311 au lieu-dit "Devant le Bois", Route de Regnévelle. Il a donc fallu modifier le zonage qui lui était affecté en zone ND pour le transformer en zone 1NA ouverte à l'urbanisation.

Il a été procédé à une révision simplifiée du PLU par décision du Conseil Municipal du 18 septembre 2008. Ce changement d'affectation permettant également la construction d'habitations individuelles.

Par ailleurs, une autre modification du PLU a été décidée par le Conseil Municipal en date du 23 octobre 2008, elle a pour objet d'ouvrir à l'urbanisation une partie des zones 1NA aux lieux-dits "La Porte Colas", "Les Champs Renaud", et "le Taille Pied".

Un Cabinet d'Etudes a été désigné à cet effet. Une réunion a eu lieu en présence de diverses personnes publiques : Mme CONCA, Secrétaire Générale de la Préfecture, Monsieur le Maire, des représentants de la DDEA, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre d'Agriculture, Monsieur le Maire de Bleurville, et Monsieur le Président de Communauté de Communes de la Saône Vosgienne.

Une enquête publique a été ouverte du 15 juin 2009 au 15 juillet 2009.

ZAC DE LA GARE

Des projets de créations d'entreprises existants dans ce secteur, cette zone va être totalement viabilisée et restructurée, les 8 hectares de cette partie de la Commune devant être totalement occupés.

Les élus et les entreprises intéressées par une implantation se sont réunis le 28 juillet 2009.

La partie boisée (retirée du domaine forestier) sera coupée et vendue (estimation : 50 000 €)



CARREFOUR DU CARON

L'aménagement de ce carrefour est toujours envisagé et devrait pouvoir être engagé à la fin de l'année 2009. Ce projet a été retardé par la nécessité de l'enfouissement des lignes électriques à l'angle de cet immeuble, travaux non prévus au départ, qui seront subventionnés à 80%, mais pour lesquels il a fallu attendre l'avis du Syndicat d'Electrification.

PROPRETE DU BOURG

En ce qui concerne l'entretien du village, il est indiqué qu'en application des articles 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles 1379-1528 et 1641 du Code Général des Impôts, en l'absence de taxe de balayage instaurée par Monsieur le Maire, il appartient aux propriétaires de nettoyer leurs trottoirs ainsi que les caniveaux bordant la voie.

COMMISSION FORET, ENVIRONNEMENT, TOURISME

La commission n°3 dite de la FORET s'est réunie depuis la publication du bulletin n°1 sept fois et a traité les sujets suivants :

LA FORET COMMUNALE

Après une excellente vente de bois en 2008 : 258 934 € ; les coupes martelées pour 2009-2010 – à savoir P17 / P22 / P7 / P10 – pour un volume de 2 700 m³, ne connaîtront pas le même succès (déjà trois lots non vendus à la vente du 05 juin 2009). Il est prévu de vendre en bloc et sur pieds, de manière à ne pas avoir du bois coupé en régie, qui ne se vendrait pas et s'abîmerait. Une coupe affouagère est réservée aux habitants (environ 300 m³). En 2009, plus de 600 stères ont été distribués aux 60 monthurolais au titre de l'affouage (5 € le stère) 260 stères fabriqués par les employés communaux vendus aux habitants (25 € le stère).

Nous avons créé une pépinière municipale sur la coupe n°15 afin d'approvisionner la Commune en arbres de Noël d'ici quelques années.

98 % du reboisement après la tempête de 1999 est réalisé à ce jour.

La forêt de "La Mause" est équipée à présent de deux tables de pique-nique.

LE PARC A DAIMS

Le lagunage fonctionne normalement avec les eaux qu'il reçoit et les 16 daims qui broutent les abords se portent bien. La vente de cinq mâles s'impose pour rétablir l'équilibre. Il est envisagé de faire couper l'excédent d'herbe au cours de l'été. Le coût annuel de la nourriture demeure supportable (quelques bottes de foin, 50 kg de granulés et des produits vétérinaires).

LES PARC A GRUMES

3 locataires : MERRAIN INTERNATIONAL, BRETON SA et SCIERIE DESTRIGNEVILLE occupent le site d'aspersion avec un dépôt actuel de l'ordre de 20 000 m³.

Cette année les trois pompes de refoulement ont dû être remplacées pour une somme de 22 000 €. Cette mesure laisse présager des frais d'entretien très limités.



ASSAINISSEMENT

La Commune de Monthureux sur Saône est divisée en trois zones pour l'assainissement :

- LE BOURG sauf la Perche : les effluents sont traités à la station de lagunage.
- LA PERCHE : l'assainissement est en partie réalisé, mais n'est pas raccordé au réseau.
- MONT DE SAVILLON : les rejets des maisons seront traités individuellement compte tenu du fait que ces matières ne peuvent être remontées au lagunage, à moins qu'une mini station de traitement des eaux usées soit moins onéreuse, cela dépendra d'une étude à prévoir.

Les services de la Mairie ont informé par courrier le déroulement des opérations de mise aux normes futures et provoqué une réunion publique le 05 juin 2009 où tous les propriétaires ont pu s'exprimer. Les vérifications par la "Lyonnaise des Eaux" débiteront en décembre 2009.

Après l'élaboration d'un diagnostic, les dossiers seront traités par la Communauté de Communes, afin d'obtenir des subventions pouvant couvrir jusqu'à 66 % du montant des dépenses engagées par les propriétaires.

EAU POTABLE

Depuis les travaux de restauration des sources et des conduites il y a quelques années, une eau de qualité satisfaisante est fournie aux habitants en abondance. Cependant, il reste un certain nombre de travaux à réaliser en 2009 et en 2010, nous prévoyons :

- le paiement des terrains aux propriétaires pour construire les aires grillagées : 24 000 €. Maître AMAND notaire constitue actuellement tous les dossiers officiels.
- La construction des trois parties de chemins stabilisés de manière à permettre l'accès en voiture aux ouvrages de captage, par tous les temps sans traverser les récoltes, pour le propriétaire ou la société VEOLIA :
 - BACO (prolongation)
 - ACCES A LA SOURCE PRENELLE et chambre de réunion
 - ACCES CAPTAGE GANTOIS

CIMETIERE

Le cimetière fait toujours l'objet de soins particuliers : balayage et tonte ont lieu régulièrement, désherbages annuels et cette année pose de groisse sur les passages non goudronnés pour accéder à chacune des tombes.

Il est demandé aux habitants de bien vouloir respecter le tri sélectif aménagé devant le cimetière, (déchets plastiques et déchets verts), et de ne plus emmener leurs chiens sur les espaces publics.

FLEURISSEMENT

Après consultation, les "JARDINS DU PERVIS", entreprise moins disante, ont obtenu le marché du fleurissement. Les ouvriers communaux quant à eux, ont réparé les jardinières et bacs à fleurs et repiqué toutes les plantes avec les conseils des "Jardins du Pervis".

Pour permettre la disponibilité totale des employés de voirie et éviter l'embauche d'un demi-service saisonnier, la Commune a eu recours à un prestataire de services qui réalise l'arrosage avec une citerne tirée par un cheval. C'est un dispositif aussi original et écologique qu'économique.

COMMISSION DES FINANCES

Après une année de gestion où nous avons fait les efforts nécessaires afin d'améliorer la situation financière de la Commune, les recommandations de la Préfecture nous incitent à la continuité de notre action.

Afin que vous puissiez prendre conscience du problème, nous vous livrons les conclusions de Monsieur le Préfet des Vosges en date du 29 avril 2009 :



PREFECTURE DES VOSGES

DIRECTION DES RELATIONS

AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DES FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DU CONTROLE BUDGETAIRE

EPINAL, le 29 AVR. 2009

Affaire suivie par : M B RUFFIER

TEL. 03 29 69 86 20

e-mail : bernard.ruffier@vosges.pref.gouv.fr

REF : 09B0281bBR

Le Préfet des Vosges
à
Monsieur le Maire
Monthureux-sur-Saône

Objet: Situation financière de votre commune en 2009.

Lors de l'examen de la situation financière des communes du département des Vosges au cours d'une réunion de travail avec les services de la trésorerie générale, il est apparu que votre commune se trouvait confrontée à un endettement important, réalisé pour consolider les lignes de trésorerie contractées par l'ancienne équipe municipale.

Le conseil municipal a accepté d'augmenter la fiscalité de 2%, mais cela ne compensera que très partiellement l'arrivée à terme du versement des compensations pour pertes de bases de TP.

J'ai, en conséquence, tenu à vous adresser ce courrier pour vous rappeler que la situation financière de votre commune a conduit à son maintien dans le réseau d'alerte pour l'année 2009 et vous recommander la plus grande rigueur dans la gestion de votre commune et notamment pour l'engagement de nouvelles opérations d'équipements.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale de la Préfecture,

Dominique CONCA

Conscients des problèmes évoqués par Monsieur le Préfet, nous nous efforçons de diminuer les coûts tout en gardant une efficacité constante.

Citons quelques exemples :

- C'est ainsi que le coût du personnel communal a diminué de 2007 à 2009 :
2007 : 427 700 € 2008 : 428 500 € 2009 : 388 100 €

L'économie représente donc la somme de 40 400 € de 2008 à 2009. Celle-ci est justifiée par le départ en retraite d'employés municipaux non remplacés.

- Il en est de même en ce qui concerne le fleurissement, le coût étant passé de 9 769 € à 4 750 € pour la fourniture des plants.
- Par ailleurs, nous essayons de réaliser la gestion la plus saine ; c'est ainsi que les excédents des budgets forêt et site d'aspersion sont inscrits à la section investissement et non pas utilisés pour le fonctionnement général de la commune.

Par contre, malheureusement, nous déplorons une augmentation de la dépense liée à diverses incivilités et dégradations affectant les biens communaux, notamment l'aire de jeux des Prussiens et l'aire du Pré Favet réservée aux camping-cars. Le coût global s'élève déjà pour les six premiers mois approximativement à 3 000 € utilisant une grande partie de l'augmentation de 2 % des impôts locaux. Il est rappelé que le coût de ces vandalismes est assumé par tous les contribuables monthurelois et l'argent dilapidé ainsi ne peut être utilisé à des fins plus judicieuses.

En conclusion, la Municipalité continuera sa politique de rigueur et de sagesse.

CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS L'EQUIPE DES EMPLOYES MUNICIPAUX

Monsieur KIEFFER a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1^{er} juillet dernier. Nous avons fêté comme il se doit le départ de l'agent de ville de Monthureux-sur-Saône. Il a occupé ce poste pendant 18 ans, avec une mission de police, chef d'équipe aux ateliers, superviseur de toutes les actions et travaux entrepris dans la Commune ainsi que de multiples autres tâches. Bref, un poste qui obligeait à un travail intense.

ENCORE UN GRAND MERCI A ALAIN KIEFFER.

Dès que nous avons eu confirmation de ce départ en retraite, nous avons envisagé l'éventualité de ne pas remplacer ce poste permettant ainsi une réduction des charges de fonctionnement de la Commune. Mais après réflexion, il nous paraissait indispensable de mettre un nouvel agent avec une mission un peu différente. Nous avons dû établir une fiche de poste, et nous avons procédé à un recrutement par le biais du Pôle Emploi et du Centre de Gestion des Vosges.

Trente sept personnes de toute la France ont proposé leur candidature. Une dizaine correspondait au profil demandé. Des entretiens d'embauche ont permis de rencontrer six personnes. Seuls trois candidats étaient susceptibles de pourvoir ce poste ; parmi eux, Monsieur Henry ROYER. Nous étions conscients que sa fonction de Conseiller Municipal pouvait susciter des interrogations. La loi prévoit ce cas de figure, et rien n'empêche un Conseiller de postuler à un emploi communal, si sa candidature est retenue, il doit naturellement démissionner avant de prendre son poste.

Monsieur Henry ROYER responsable du chantier d'insertion de la Saône Vosgienne ainsi que les deux autres candidats retenus possédaient l'expérience, les compétences et la motivation nécessaires. Deux d'entre eux, extérieurs au canton ne souhaitaient pas s'installer à Monthureux. Le choix s'est donc porté sur Monsieur Henry ROYER qui a démissionné du conseil Municipal. A compétences égales, il nous semblait naturel de choisir un habitant de Monthureux-sur-Saône.



ACCUEIL PERISCOLAIRE

Depuis le 3ème trimestre 2009, la Mairie a mis en place un accueil périscolaire. Ce service est proposé aux familles, en lien avec l'école, et a pour but notamment l'accueil des enfants dont les parents travaillent tôt le matin ou tard le soir. Si les locaux sont mis à disposition par l'école, l'équipe pour sa part n'est pas enseignante mais composée d'animateurs socioculturels. Ce fut l'occasion de renforcer l'équipe qui encadre les enfants utilisant les services de la cantine.

Il nous fallait à la fois augmenter l'offre et en même temps réduire le coût. Nous avons travaillé sur ce dossier durant une année en collaboration avec Ingrid COLNET, agent de la Communauté de Communes. Le problème financier a été résolu grâce à la participation de la CAF. Cet organisme soutient les familles dans la mesure où les collectivités mettent en place des dispositifs respectant des règles bien précises. Une enveloppe est versée sous forme de compensation à la collectivité locale.

La Communauté de Communes ayant pris la compétence de l'accueil périscolaire de ce fait, la Commune de Monthureux en est devenue opérateur. Nous tenons à remercier le personnel communal qui a accepté de modifier ses horaires.

Mademoiselle Muriel FREBY a été engagée pour diriger ce nouveau service.

Horaires d'ouverture :

- Matin : 7 H 30 / 8 H 30 - 12 H 30 / 13 H 30
- Soir : 16 H 30 / 17 H 30

Tarifs :

Le tarif horaire varie entre 0,70 € et 0,80 € en fonction du quotient familial.

LA JEUNESSE MONTHUROLAISE A DU TALENT

La jeune Anaïs ABRIET vient de remporter une médaille d'or de natation au Championnat de France. Un grand bravo.

Une équipe du collège du Pervis s'est qualifiée au championnat régional de poney-game. Elle a participé au championnat de France qui s'est déroulé aux environs de Rouen. 32 équipes disputaient ce championnat, l'équipe du Pervis s'est classée à la 8^{ème} place. Une place plus qu'honorable pour une première participation.

UNE NOUVEAUTE DANS LA COMMUNE

L'arrosage des fleurs (*photo en couverture*) est effectué cette année par un attelage. Si nous avons préféré cette solution, c'est pour que Monthureux se distingue avec des actions positives en faveur du développement durable. Cela permet aussi plus de souplesse dans l'organisation du travail des agents municipaux. En effet, le travail d'arrosage mobilisait l'an passé le personnel durant 40 heures en moyenne par semaine pendant plus de 4 mois.

La période estivale reste très intense pour les employés : l'entretien des espaces verts, les bords de route, la préparation des différentes manifestations et les multiples autres tâches que nous leur confions. L'image médiatique est aussi très forte. L'intervention de ce prestataire nous fait économiser aux alentours de 2 000 €, montant non négligeable à l'heure actuelle.

REUNION DE QUARTIER

L'équipe municipale s'était engagée à travailler, en lien étroit avec les habitants de Monthureux, afin de répondre à leurs attentes. Pour ce faire, il nous faut être en constante écoute et construire des projets qui soient appréciés par le plus grand nombre.

La réunion de quartier organisée dernièrement avait pour but d'informer les habitants de Mont de Savillon sur l'assainissement et les engagements pris par la Commune de Monthureux. Lors de cette rencontre, les participants ont exprimé leurs inquiétudes, mais aussi leurs satisfactions. Cet échange fut aussi l'occasion de dialoguer sur des sujets qui n'étaient pas à l'ordre du jour. En conclusion, ce genre de débat nous semble constructif et permet à chacun de s'exprimer. Nous nous attacherons à développer ces réunions d'information.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Amicale des Sapeurs Pompiers	1 030,00 €
Association Familiale	700,00 €
Bignovre Passion	100,00 €
Mémorial de Grandrupt	50,00 €
L'Odyssée	800,00 €
A.D.M.R.	310,00 €
Saône Lorraine	115,00 €
F.J.S.C.	1 500,00 €
Club Vosgien	230,00 €
Médaillés militaires	92,00 €
Syndicat d'Initiative	385,00 €
ADP3P	150,00 €
REP Monthureux	1 520,00 €
Coopérative Scolaire (maternelle & primaire)	2 108,00 €
Bibliothèque Pour Tous	600,00 €
Club de l'Union et de l'Amitié	500,00 €
U.S.V.S.	1 200,00 €

La location du local de l'A.D.M.R. au 14 Rue du Couvent, assurée habituellement par la Commune de Monthureux Sur Saône est maintenant pris en charge par la Communauté de Communes dans le cadre du transfert de compétences.

BATTERIE FANFARE

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin dernier, le Président élu depuis 32 ans, Paul MOUROT, a présenté sa démission. Le nouveau bureau a procédé à un vote pour élire Véronique BISVAL à la tête de cette association.

Concernant le remplacement de Monsieur KIEFFER à la tête de la batterie fanfare, un chef de musique, Monsieur BRIEZ, prendra ses fonctions le 1^{er} octobre 2009.

C. C. A. S.

L'action sociale propose des services au plus près des citoyens pour les écouter, les renseigner, les orienter, les aider, les accompagner dans leurs démarches, quel que soit leur âge, leur statut social ou leurs difficultés rencontrées

L'action sociale, c'est aussi favoriser toutes les actions susceptibles de soulager la détresse, en suscitant la solidarité communale. C'est aussi une collaboration et un partenariat institutionnel et associatif.

LE CCAS de MONTHUREUX PROPOSE

Un accompagnement social et budgétaire

- il reçoit, écoute, informe toute personne en situation de détresse
- il aide au rétablissement du lien social des personnes défavorisées ou dans l'incapacité de se déplacer
- il met en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires afin d'aider à la gestion de la vie quotidienne des personnes en rupture sociale.

Un service d'information et d'accompagnement au logement

- renseigne toute personne en recherche de logement sur Monthureux
- aide toute personne repérée par l'OPAC, l'EDF ou GDF comme ayant des difficultés relatives à l'habitat
- informe, conseille et oriente les personnes en situation d'expulsion locative.

LE CCAS S'EST AUSSI

RENFORCER LES SOLIDARITES ENTRE LES GENERATIONS

Distribution de colis

En 2008, 129 colis ont été distribués aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Pour 2009, vu la conjoncture actuelle, le CCAS distribuera des colis uniquement aux personnes âgées de 70 ans et plus n'assistant pas au repas de l'âge d'or.

Restos du Cœur

Cinq familles ont bénéficié des Restos du Cœur au cours de l'année 2008/2009. Le CCAS a mis à leur disposition un véhicule conduit par le personnel communal ou par un membre du CCAS.

Fête des Mères et Fête des Pères

Pour célébrer ces deux fêtes, le CCAS a offert à chaque résident du FPA une rose pour les Dames et un paquet de bonbons pour les Messieurs.

La semaine bleue

Mardi 21 octobre : organisée par l'Association familiale

Jeudi 23 octobre : organisée par le Club du 3ème Age et l'ADMR



Repas de l'âge d'or

Le 21 décembre 2008, le CCAS a offert un déjeuner sur le thème de Noël à l'ensemble de ses seniors. Tous sont repartis satisfaits et contents de cette belle journée animée à l'apéritif par l'Odyssee et au dessert par la Chorale du Foyer des Jeunes.

Ce même jour, le CCAS a offert le dessert à tous les résidents du FPA.

Cette année le repas aura lieu le **Dimanche 18 octobre** sur le thème de l'automne. N'oubliez pas de le noter sur vos agendas.



Horaires d'ouverture de la Mairie

Du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et le mercredi de 13h30 à 16h00.

Permanences du Maire et des Adjoint

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire : vendredi sur rendez-vous.
Monsieur Thierry DURAND, Adjoint : samedi de 11h00 à 12h00.
Madame Joëlle MAIGROT, Adjoint : lundi de 17h30 à 18h30.
Monsieur Bernard PIERRE, Adjoint : jeudi de 10h00 à 12h00.
Monsieur Thierry BERTRAND, Adjoint : mercredi de 17h30 à 18h30.

Horaires de la Déchetterie du Mont de Savillon

Lundi de 8h00 à 12h00 – Jeudi de 13h00 à 17h00 – Samedi de 8h00 à 12h00.

Permanence à la Maison de l'Emploi

116 Rue de l'Eglise à Monthureux-sur-Saône.
(dans les locaux de la Communauté de Communes)

Permanence PAIO : les mercredis matin uniquement sur rendez-vous.
Permanence VISIO POLE-EMPLOI Voivre : les lundis après-midi de 13h30 à 17h00.
Permanence VISIO POLE-EMPLOI Dutac : les vendredis après-midi de 13h30 à 17h00.
Permanence VISIO CPAM : les mardis et jeudis après-midi de 13h30 à 17h00.

Rappel de la réglementation :

- Utilisation des tondeuses et autres appareils bruyants

Tous les jours ouvrables :

de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30.

Les samedis :

de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures.

Les dimanches et jours fériés :

de 10 heures à 12 heures.

- Feux

Par arrêté préfectoral : **il est interdit de détruire par le feu.**

La déchetterie reste la seule solution pour éliminer tout ce qui vous encombre.
(exemples : déchets verts, cartons, bois ...)